

Pas de prime exceptionnelle pour les agents publics : le Père Noël a les poches vides



Le 21 décembre lors d'une réunion "d'information" sur la mise en œuvre dans la fonction publique des mesures gouvernementales annoncées en réponse aux "gilets jaunes", le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, Olivier Dussopt, a confirmé aux organisations syndicales que les agents publics ne bénéficieraient pas de la prime dite exceptionnelle (exonérée de cotisations et d'impôts).

La mesure ne bénéficiera qu'aux salariés du secteur privé.

En effet, le secrétaire d'Etat a justifié la position gouvernementale par les efforts déjà consentis par le gouvernement à l'égard des agents publics. En particulier la réactivation en 2019 après une année blanche de décalage, des mesures d'application du protocole d'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (dit PPCR qui prévoyait pour le corps des attachés, la création d'un troisième grade, la hors-classe, et des modifications indiciaires), ou encore les mesures annoncées lors du rendez-vous salarial de juin dernier (revalorisation de la monétisation des jours épargnés sur les comptes épargne-temps et abaissement du plafond de 20 à 15 jours, revalorisation de certains barèmes indemnitaires...).

Rappelons que la monétisation des jours épargnés ne s'applique toujours pas à la Ville de Paris malgré les incessantes demandes de notre organisation syndicale.

La défiscalisation des heures supplémentaires (environ 1,5 million d'agents étant concernés) et la revalorisation de la prime d'activité s'appliquera aux agents publics.

[Par courrier en date du 19 décembre](#) l'UNSA a saisi Madame la Maire de Paris afin d'obtenir pour les agents le versement d'une prime exceptionnelle. A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse de sa part.

Cerise sur le gâteau dans un [mail présentant ses vœux](#), envoyé sur les messageries, le 7 janvier Madame la Secrétaire Générale précise que la mise en place du contrat Prévoyance collective, dont le principe avait été voté lors du Comité Technique Central du 11 avril 2018, sera progressive à compter de la fin de 2019 et non au printemps comme prévu initialement ([cf notre article du 5 juin 2018](#)).